

## **Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer**

### **Activités 2011**

#### **Une première année pour la DTAM**

Au 1er janvier 2011, la direction de l'Équipement, la direction de l'Agriculture et de la Forêt et le service des Affaires maritimes ont fusionné pour créer la direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer. Constituée de près de 180 agents du ministère de l'Écologie et du ministère de l'Agriculture, la DTAM est une direction interministérielle dont les compétences sont larges : gestion des infrastructures marines et terrestres, agriculture, habitat, alimentation, aménagement ou encore protection des milieux.

Au-delà du regroupement physique de certains services, la nouvelle direction a cherché à mettre en commun les métiers et les savoirs pour aborder de façon plus complète les problématiques de l'archipel. Si des progrès restent à faire, une démarche de partage des compétences a déjà permis la mise en place d'habitudes de travail constructives.

Pour l'année 2011, quelques dossiers phares illustrent cette évolution. Ils s'ajoutent aux missions récurrentes de la DTAM qui ont exigé des agents une adaptation à la nouvelle organisation.

#### **Changements climatiques : se doter d'outils pour comprendre le phénomène**

En 2011, la DTAM a poursuivi le chantier entamé par la DE sur la gestion des effets des changements climatiques sur l'Archipel. Il s'agit de doter l'archipel d'un ensemble d'outils de mesure et d'analyse qui lui permettent de mieux appréhender l'impact de la montée des eaux et de l'intensification des phénomènes météorologiques sur le milieu naturel, littoral principalement.

Dans ce dossier, la DTAM bénéficie de l'appui scientifique du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) et du service hydrographique et océanographie de la marine (SHOM). Un protocole a également été signé, dès 2009, avec le consortium scientifique québécois Ouranos qui étudie ces questions sur le golfe du Saint-Laurent. En 2011, une bouée houlographe a été mouillée au Sud de l'île de Saint-Pierre afin de mesurer l'intensité de la houle et son évolution. Les données, transmises pour analyses au CETMEF, sont également diffusées sur internet en temps réel et consultées par les navigateurs et plaisanciers.

L'année dernière a également été marquée par le début de la campagne de suivi du trait de côte. Les agents de la DTAM géo-localisent précisément par GPS la limite entre milieu marin et terrestre. Ce premier relevé complet des côtes de l'archipel servira de référence afin de mesurer l'évolution du phénomène et d'identifier les zones vulnérables, à Miquelon-Langlade notamment, sur lesquelles devront se concentrer les prochaines actions de gestion.

#### **Le statut sanitaire, facteur de développement économique**

Le Canada ne reconnaît actuellement pas de statut zoo-sanitaire propre à Saint-Pierre-et-Miquelon. En l'absence de ces garanties sanitaires, l'Archipel ne peut exporter de denrées produites ou transformées localement vers le Canada. Frein évident au développement de filières d'élevages et de transformation, l'absence de statut sanitaire empêche également l'exportation de déchets vers le pays voisin, précisément parce que ces déchets peuvent contenir des matières organiques.

Dans le cadre des travaux des commissions de coopération régionale, la DTAM a entamé en 2011 une démarche de reconnaissance des méthodes d'inspections des filières bovines, ovines, caprines et de volailles utilisées dans l'archipel. Une action similaire a été menée sur la qualité sanitaire des eaux territoriales, préalable à l'exportation de buccins (bulots) vivants vers le Canada.

#### **Travaux routiers : objectif sécurité et aménagement**

Après deux années d'investissements consacrés à la remise en état de sections du réseau routier national de l'archipel, 2011 aura été consacrée à la sécurité. Au printemps 2011, un diagnostic partagé de sécurité de la RN1, route de Savoyard, a été lancé.

En parallèle de l'étude technique de l'infrastructure, en cours depuis la fin 2010 (abords,

intersections, accès des riverains ...), une enquête de sécurité a été mise en place avec l'assistance du Centre d'études techniques de l'Équipement (CETE). Adressée aux riverains et mise en ligne pour l'ensemble des usagers de la route courant avril, elle a permis de connaître le ressenti et les expériences des répondants. Les données en matière d'accidentologie ont également pu être complétées, notamment en ce qui concerne les accidents sans blessures ou les quasi-accidents qui ne sont généralement pas déclarés.

Les premières conclusions du diagnostic, présentées aux élus à l'automne, permettront de mettre en place les premières mesures dès 2012.

### **Construction et habitat : cap sur l'efficacité énergétique**

Dans le domaine des constructions publiques, de l'habitat et de l'aménagement, plusieurs projets sont menés chaque année par la DTAM, dont une partie pour le compte de la Collectivité Territoriale. De plus en plus, les critères d'efficacité énergétique prescrits par les différentes réglementations thermiques (RT 2012 ...) et de protection de l'environnement intègrent les projets.

En 2011, la DTAM a acquis des équipements nécessaires à la réalisation de diagnostics thermiques des constructions de l'État comme du Conseil Territorial.

### **Agriculture : tirer les enseignements d'une année difficile**

L'année 2011 a été une année morose pour les agriculteurs de l'archipel. Le faible ensoleillement et le fort taux d'humidité ont causé des pertes importantes, tant pour les cultures sous serres que pour les cultures en plein champ. Certaines productions ont été abandonnées et des aides de l'État et de la Collectivité ont dû être apportées aux producteurs en difficulté.

La filière animale a globalement connu de meilleurs résultats, bien que des disparités subsistent entre les productions. Les produits locaux sont pourtant demandés sur un marché local dont ils n'occupent souvent qu'une petite part.

2011 aura confirmé le besoin de formation des agriculteurs comme des éleveurs. Pour diminuer les pertes, les exploitants doivent affiner leurs techniques de culture. Les éleveurs doivent pour leur part disposer d'un approvisionnement plus abondant en fourrage local, moins cher et facilement disponible.

Pour se développer, les agriculteurs de l'archipel doivent être appuyés par l'État mais aussi bénéficier de l'expertise d'agriculteurs exerçant dans des conditions proches des leurs, dans le cadre de la coopération régionale par exemple. En 2011, les premiers échanges se sont faits, ils se multiplieront dans les années à venir.

### **Faire du port de Saint-Pierre un outil de développement économique**

Depuis les années 2000, d'importants investissements ont été consacrés à la remise en état des infrastructures portuaires. En 2011, l'opération de réparation du quai en eau profonde a été achevée et les travaux de réhabilitation des quais du môle frigorifique ont été poursuivis.

Consciente du potentiel du port de Saint-Pierre comme vecteur de développement économique, notamment comme interface avec les provinces maritimes, la DTAM a réalisé, parallèlement à la poursuite de la remise en état des ouvrages existants, une étude « diagnostic et prospective d'aménagement » du port de Saint-Pierre.

Cette étude validée par le conseil portuaire en juin 2011 propose un certain nombre d'aménagements, notamment la création d'un terre-plein près du quai de l'épi pour la mise à sec des bateaux, l'augmentation de la longueur d'accostage du quai en eau profonde pour l'accueil des grands navires de croisières ou encore le dégagement des quais du commerce pour accroître les surfaces de stockage de ces quais et en améliorer l'exploitation et leur capacité à répondre à une augmentation du trafic fret.